

*Date de dépôt : 23 février 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Françoise Nyffeler : Les réservations de terrains prévues pour les équipements scolaires dans le cadre du PAV correspondent-elles aux besoins ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 janvier 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

### ***Les écoles primaires dans le secteur Praille-Acacias***

*Dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), le périmètre PAV Acacias 1 doit accueillir à terme environ 2 300 logements, soit plus de 5 000 habitantEs, dont au moins 1 500 à 2 000 enfants-jeunes.*

*Un nouveau plan localisé de quartier PAV Acacias 1 est en cours d'élaboration. Une vue de ce nouveau projet a été présentée en septembre 2021 et des plans correspondants ont été montrés lors des concertations organisées par le département du territoire (DT).*

*Un groupe scolaire de 24 classes avec une superficie de 6 500 m<sup>2</sup> pour un gabarit de construction de 12 mètres (R+2) est prévu. Cette surface se révèle déjà insuffisante pour un groupe de 16 classes; en témoigne le groupe scolaire de Chandieu qui dispose d'un terrain de 10 800 m<sup>2</sup> avec un gabarit partiellement de R+3.*

*Il est également apparu que le terrain de 6 000 m<sup>2</sup> pour le groupe scolaire des Vernets, qui comporte 16 classes, est totalement insuffisant.*

*Il semblerait par ailleurs que le quartier PAV Acacias 2, qui devrait accueillir environ 1 400 logements, prévoit aussi la construction d'une école primaire.*

### ***Un équipement pour le secondaire 1***

*Au sein du PAV ou à proximité immédiate, de nombreux périmètres devraient comporter un nombre très important de logements à court ou moyen terme :*

- Les Vernets : 1 355 logements;*
- PAV Acacias 1 : 2 300 logements;*
- PAV Acacias 2 : il est question d'environ 1 400 logements;*
- PAV Pointe nord : 300 logements;*
- PAV PLQ Etoile 1 : 450 logements;*
- PAV PLQ Etoile 2 : 790 logements;*
- PAV Grosselin : 3 700 logements à terme (dont 160 à la Marbrerie);*
- Adret / Pont Rouge : 640 logements.*

*A quoi s'ajoutent notamment :*

- 100 logements autour du nouveau siège de la banque Pictet (route des Acacias);*
- 330 logements (dont 100 supplémentaires) dans le projet de démolition-reconstruction des bâtiments 8 à 18 route des Acacias (UBS).*

*Soit un total de plus de 10 000 logements, hors bâtiments existants, surélévations d'immeubles et démolitions-reconstructions.*

*Pour l'instant, à notre connaissance, dans aucun de ces périmètres n'est évoquée la construction d'un cycle d'orientation.*

*Mesdames les conseillères d'Etat et Messieurs les conseillers d'Etat, au vu de ce qui précède, il importe que le Conseil d'Etat fasse la lumière sur ces deux sujets. Il est prié de répondre aux questions suivantes :*

- 1. Pourquoi le PLQ Acacias 1 ne prévoit-il pas une surface de terrain adéquate pour le groupe scolaire envisagé, y compris pour son préau qui revêt un intérêt certain pour l'ensemble du quartier ?***
- 2. Pourquoi le PLQ Acacias 1 n'indique-t-il pas un emplacement permettant de créer une crèche indépendante des bâtiments de logements ? En effet, la localisation dans les rez d'immeubles crée des problèmes d'agencement et des conflits d'usage, comme en témoignent ceux rencontrés aux Vernets.***
- 3. Quel serait le nombre de classes envisagé pour le groupe scolaire du PLQ Acacias 2 et quelle serait la surface de terrain attribuée ?***

4. *Un cycle d'orientation est-il prévu dans l'un ou l'autre des périmètres du projet PAV ?*
5. *Le cas échéant, combien de classes, quelle superficie de terrain et quel gabarit sont envisagés pour le futur CO du PAV ?*
6. *A défaut, quel emplacement est prévu pour un CO, avec quelle superficie de terrain et quel nombre de classes ?*

*L'auteure de ces questions remercie d'avance le Conseil d'Etat, et plus particulièrement Mme la conseillère d'Etat A. Emery-Torracinta et M. le conseiller d'Etat A. Hodgers, pour leurs réponses.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat rappelle que la fiche D5 du plan directeur de quartier Praille-Acacias-Vernets (PDQ PAV), adopté par les conseils municipaux des Villes de Lancy (11 décembre 2014), de Carouge (16 décembre 2014) et de Genève (21 janvier 2015) et approuvé le 1<sup>er</sup> avril 2015 par le Conseil d'Etat, répond pour l'essentiel aux questions posées.

A l'époque, la surface de 6 000 m<sup>2</sup> a été fixée conjointement avec le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et les communes pour permettre la construction de groupes scolaires de 20 à 24 classes dans le périmètre PAV. La carte des grands équilibres du PDQ PAV indique précisément ces réservations foncières à hauteur de 6 000 m<sup>2</sup> pour chaque groupe. Trois groupes sont prévus en Ville de Genève et un à deux groupes en Ville de Carouge. Les besoins ont été définis sur la base des projections démographiques du service de la recherche en éducation (SRED) sous le pilotage conjoint du département du territoire (DT) et des trois communes, le besoin pour un cycle d'orientation ou pour le secondaire II n'a pas été retenu à ce stade en raison du nombre d'établissements alentour.

Cela étant, notre Conseil observe que la réalisation de ce très grand projet de renouvellement urbain est prévu sur une période de plusieurs décennies (environ 50 ans). Ainsi, les incertitudes liées au phasage rendent l'exercice de prévision délicat, lequel doit être réajusté régulièrement. Le simple cumul du nombre de logements prévus dans le PAV est un indicateur statistique non pertinent pour cette planification scolaire. La durée du projet nécessite une planification dynamique et continue. Pour exemple, le groupe scolaire des Vernets, s'il peut accueillir immédiatement les élèves issus de ce même quartier, permettra également, après quelques années, de couvrir les besoins d'opérations voisines, le nombre d'élèves du quartier ayant tendance à se

réduire de manière sensible dans le temps. Il en va de même pour le groupe scolaire Acacias 1, dont il faut préciser que la réservation est de 6 500 m<sup>2</sup> et que le projet n'est pas encore élaboré. S'agissant du groupe scolaire du périmètre Acacias 2, dont la planification n'a pas encore débuté, il bénéficiera également d'une réservation foncière de 6 000 m<sup>2</sup> (celle prévue par le PDQ PAV à la Pointe Nord ayant été translatée dans ce secteur). Enfin, et dans la nécessité de réévaluer les besoins et de réajuster les planifications en continu, la question du besoin d'un cycle d'orientation dans le périmètre est réétudiée.

S'agissant des crèches, celles-ci, ainsi que d'autres équipements, sont prévus au sein même des opérations immobilières. Ce principe correspond aux objectifs de création de quartiers de centre-ville et non de quartiers suburbains plus pavillonnaires. A noter que, depuis quelques années, les demandes des communes pour des besoins en équipement augmentent, avec pour conséquence de devoir adapter certaines planifications.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO